



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Transformer les systèmes agroalimentaires pour la santé des populations et de la planète : le rôle des parlements

Mercredi 26 juin 2024  
10 h 00-11 h 30 (HAEC, heure de Genève)

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

### NOTE D'ORIENTATION

#### Contexte

La conjugaison de multiples crises, dues à l'aggravation des effets des changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité, aux chocs touchant les prix des produits de base, à l'insécurité alimentaire, à la détresse économique croissante et à la multiplication des conflits, met gravement en danger la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sont étroitement imbriqués. Les effets des changements climatiques accentuent considérablement l'insécurité alimentaire, la faim et la pauvreté dans le monde, et les couches les plus vulnérables de la population, notamment les communautés qui produisent des denrées alimentaires, comme les agriculteurs, les pêcheurs, les populations qui dépendent des forêts et les éleveurs, sont les plus touchées.

Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2023 intitulé [L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde](#) (SOFI), 735 millions de personnes souffraient de la faim en 2022, la crise climatique étant largement responsable de l'insécurité alimentaire. En 2021, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé [Notre Programme commun](#), un programme d'action qui vise à accélérer la mise en œuvre des accords mondiaux existants, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le Programme commun identifie clairement la transformation des systèmes alimentaires comme un élément clé de la protection du milieu naturel et, plus généralement, comme une contribution importante à la réalisation de tous les ODD.

Or, les systèmes agroalimentaires sont responsables d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre et contribuent donc à aggraver les effets négatifs sur le climat<sup>1</sup>. La transformation des systèmes agroalimentaires pourrait mettre fin à ce cercle vicieux. S'ils sont transformés de manière à être plus efficaces, inclusifs, résilients et durables, ils peuvent contribuer à résoudre des problèmes tels que la faim, la pauvreté, les changements climatiques et la perte de biodiversité. La *Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique*, approuvée par près de 160 pays à la 28<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), appelle à maximiser les avantages de l'agriculture et des systèmes alimentaires sur le climat et l'environnement tout en réduisant leurs effets préjudiciables. La déclaration reconnaît également la nature fondamentale de

---

<sup>1</sup> Selon la FAO, les systèmes agroalimentaires englobent le large éventail d'acteurs et les activités de interconnectées qui ajoutent de la valeur à la production agricole et aux activités non agricoles connexes, telles que le stockage des aliments, l'agrégation, la manutention après récolte, le transport, la transformation, la distribution, la commercialisation, l'élimination et la consommation. Un système agroalimentaire durable est un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales permettant d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures.

l'agriculture et des systèmes alimentaires pour l'existence et les moyens de subsistance de milliards de personnes et pour la prospérité partagée.

Il est urgent de redoubler d'efforts pour transformer les systèmes agroalimentaires et de s'en servir comme levier pour atteindre les ODD. Les parlementaires sont stratégiquement bien placés pour faire en sorte que cela se concrétise grâce aux fonctions qui sont les leurs : légiférer, élaborer les budgets, contrôler et représenter les intérêts de l'électorat. Ils peuvent adopter et réviser la législation afin d'appuyer effectivement la mise en œuvre des cibles des ODD, comme celles sur la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), la bonne santé (ODD 3), la consommation et la production responsables (ODD 12) et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13). Les parlementaires peuvent favoriser l'amélioration des investissements publics dans le secteur agricole, en particulier dans les zones rurales, et influencer également les financements privés en créant les conditions préalables aux investissements dans l'agrobusiness. Par ailleurs, les parlementaires peuvent vérifier si la mise en œuvre des ODD est sur la bonne voie, en supervisant les mesures prises par les gouvernements, en demandant des informations aux ministères concernés et en recueillant les réactions de l'électorat. Les parlements et les parlementaires peuvent entreprendre diverses démarches pour contribuer à faire avancer les ODD et l'action climatique de manière cohérente, globale et inclusive.

Organisé conjointement par l'UIP, la CEE et la CESAP, le webinaire constituera un espace inclusif où les parlementaires des régions concernées se réuniront en ligne avec des experts et leurs homologues pour discuter des moyens de soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires à la lumière des changements climatiques. Afin de mobiliser les connaissances et les efforts collectifs, les parlementaires seront encouragés à partager des informations sur les pratiques utilisées dans leurs parlements pour traiter les questions susmentionnées en tenant compte des contextes, des priorités et des spécificités propres à chacun.

Le webinaire fait partie d'une série d'événements organisés chaque année par l'UIP, la CEE et la CESAP pour soutenir le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional.

### Date

Mercredi 26 juin 2024, 10 h 00-11 h 30 (HAEC, heure de Genève)

### Participation

Le webinaire est ouvert aux parlements des États membres de la CEE et de la CESAP : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Cambodge, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nauru, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu et Viet Nam.

### Langues

Les langues de travail sont l'anglais, le français et le russe.

### Plateforme du webinaire

L'événement se déroulera sur Zoom.

### Inscription

Les parlementaires et membres du personnel parlementaire intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au **21 juin 2024** au moyen du lien suivant : [forms.office.com/e/ukdsdpZ60](https://forms.office.com/e/ukdsdpZ60).